



Déclaration Rythmes Scolaires du 23 janvier 2013

Le gouvernement issu des dernières élections nationales s'est engagé dans un projet ambitieux et nécessaire : Refonder l'Ecole de la République.

Pour le SNUipp.FSU65, le calendrier et les modalités choisis par le Ministre pour conduire sa réforme ne sont pas adaptés à l'enjeu affiché.

Les enseignants que nous représentons, engagés au quotidien dans la mission confiée au Service Public de l'Education Nationale, la réussite de tous les élèves, où qu'ils soient, quels qu'ils soient, n'ont été consultés qu'au travers de leurs organisations syndicales, et sur des sujets définis en amont par le Ministre.

Les personnels de l'EN ont la compétence et l'expertise nécessaires pour inventorier et analyser les réussites et les échecs de l'Ecole de la République, tant du point de vue des élèves que du point de vue des professionnels qu'ils sont.

Les enseignants ne sont pas de simples exécutants de gestes techniques ou d'instructions officielles. Ils sont avant tout les concepteurs des séquences qu'ils proposent à leurs élèves pour que ceux-ci construisent leurs savoirs.

Se priver des témoignages, des arguments et des propositions de terrain concernant l'organisation de la scolarité des élèves et l'exercice des personnels c'est mettre en péril la réussite de la refondation de l'Ecole Publique.

La territorialisation de l'Ecole qui se dessine au travers de ce projet de loi, nous inquiète à plus d'un titre.

D'autre part, sur le sujet des rythmes scolaires :

les dispositions prévues

- l'organisation de la semaine sera fixée par le DASEN après avis du conseil d'école ou de la mairie dans le cadre d'un projet éducatif territorial (le Maire pouvant s'affranchir de la position du Conseil d'Ecole),
- la semaine comprend 24h d'enseignement sur 8 (à titre dérogatoire pour l'année scolaire à venir) ou 9 demi-journées,
- la journée de classe ne peut excéder 5h30 et la demi-journée 3h30,
- le transfert du temps dégagé vers les activités péri-scolaires puisque les emplois du temps des parents ne vont pas évoluer dans le même temps,

soulèvent un certain nombre de questions :

- les enseignants savent bien que la qualité du temps péri-scolaire a des incidences notoires sur les capacités d'attention et d'investissement de leurs élèves : comment garantir la qualité de ce temps ?
- quelle amélioration des conditions d'études pour les élèves avec cet allègement minimal de la journée de classe ?
- quelle évolution qualitative pour la journée des élèves alors que les taux d'encadrement du péri-éducatif vont être revus à la baisse ?
- comment garantir la même qualité de service entre les territoires, alors que les moyens financiers des collectivités sont très inégaux ?
- quelle prise en compte du temps global de l'enfant ?

- comment concilier les approches éducatives entre l'école et le péri-scolaire ?
- quelle amélioration des conditions de travail des enseignants ?
- le renvoi de la décision au niveau local ne risque-t-elle pas de faire l'objet de conflits et d'une dégradation des relations entre les différents partenaires de l'école ?
- quelle prise en compte du travail "invisible" des enseignants ?
- quelle revalorisation salariale et quelle compensation financière pour les frais générés par une demi-journée de classe supplémentaire par semaine ?
- comment résoudre tous les problèmes organisationnels qui vont naître de la cohabitation dans des locaux communs sur des temps partagés (préparation de la classe, réunions, réception des Parents, ménage, entretien des locaux, ...)

Si la seule modification des rythmes scolaires suffisait à améliorer la réussite scolaire des élèves, les enseignants seraient les premiers à porter le projet.

A l'heure actuelle, ils ne veulent pas de cette réforme bâclée et source de difficultés supplémentaires.

Or, modifier si peu les rythmes, sans réviser en profondeur les programmes d'enseignement, sans diminuer les effectifs des classes, sans réimplanter les RASED, sans améliorer les moyens de remplacement, sans toucher au déséquilibre de l'année scolaire, ressemble plus à une action de communication qu'à la volonté réelle de revoir le système éducatif en profondeur.

Le Ministre fait les réformes à l'envers, c'est dire sa méconnaissance du dossier ...

Une telle ambition (refonder le système éducatif) ne peut se cantonner à des changements qui n'emportent pas l'adhésion des personnels qui font vivre le Service Public de l'Education Nationale.

Il n'est pas raisonnable de penser qu'un intérêt supposé de l'élève pourrait se réaliser au détriment de l'intérêt des enseignants. Et vice-versa.